



Chaque année, le secteur du bâtiment et des travaux publics génère plus de 11 millions de tonnes de déchets en Nouvelle-Aquitaine ce qui représente la moitié de la production totale de déchets tous secteurs d'activités confondus. La catégorie la plus représentée, exprimée en tonnages, concerne les déchets inertes.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les déchets inertes du BTP, leurs modalités de gestion et d'identifier les ressources disponibles en matériaux recyclés. Elle s'inscrit dans la continuité de l'enquête déjà menée en 2016 pour l'ensemble de la région avec l'Agence Régionale Évaluation Climat (AREC).

Elle a été réalisée grâce au soutien financier de **l'ADEME**, **de la Région Nouvelle-Aquitaine** et des membres de la CERC Nouvelle-Aquitaine.





Cette enquête n'aurait pas pu être conduite sans les contributions techniques et l'apport de différentes données de la **Direction Régionale de l'Environnement**, de l'Aménagement et du **Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL)**, de l'Agence Régionale Évaluation Climat (AREC) et des organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics (FRTP, UNICEM, FFB, CAPEB...).

Contact: Mathilde ESQUERDO & Sébastien PERRUCHOT bordeaux@cerc-na.fr; tél: 05.47.47.62.43





QUELQUES CONSTATS RESSORTANT DE L'ENQUÊTE :

- Le gisement de déchets inertes du bâtiment et des travaux publics est estimé à plus de 11,1 millions de tonnes en Nouvelle-Aquitaine (hors déchets inertes des ménages). 85% des tonnages proviennent des activités de TP. L'évolution récente du chiffre d'affaires et des effectifs bâtiment et travaux publics conduit à réviser légèrement à la hausse l'estimation du gisement en 2017. Il est constitué de terres et pierres, déblais, terres végétales (57%), mélange de déchets inertes (28%), bétons (8%), déchets d'enrobés (4%) et d'autres déchets inertes (3%).
- Pour cette campagne d'enquête, les tonnages pris en charge par les installations s'élèvent à 7,2 millions de tonnes en 2017 contre 5,3 millions de tonnes en 2015. La progression entre les deux campagnes d'enquête s'explique par une hausse du nombre d'installations recensées. Toutefois, à champ constant (c'est-à-dire en isolant les mêmes répondants entre les deux campagnes d'enquête), les tonnages augmentent de 23%. Ceci traduit des volumes d'activité bâtiment et travaux publics plus importants en 2017 qu'en 2015 mais également un meilleur taux de captation des inertes par les installations recensées.
- Le taux de recyclage et de valorisation matière est très élevé (supérieur à 80%) pour les déchets inertes issus de la déconstruction (béton, démolition de chaussées, agrégats d'enrobés...). Dans l'ensemble, les déchets inertes sont valorisés à plus de 80% des tonnages entrants sur les installations. La production de granulats recyclés dépassent 2 millions de tonnes. Les tonnages réintégrés dans la production d'enrobés sont également significatifs (>500 000 tonnes). Ces tonnages ne comptabilisent cependant pas le recyclage in situ (sur chantier).

En moyenne, les granulats recyclés couvrent 5% de la consommation annuelle de granulats. Ce chiffre dépasse 10% pour la Gironde.

* ISDI : installation de stockage de déchets inertes ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

- La campagne d'enquête 2018 a dénombré 349 installations traitant des déchets inertes : ISDI, ISDND*, carrières, plateformes de recyclage, centrales d'enrobage. Le nombre d'installations recensées progresse par rapport à la dernière campagne d'enquête. Le nombre de carrières ayant accepté des déchets inertes pour du remblayage et/ou du recyclage est notamment plus élevé.
- Avec 3 millions de tonnes utilisées pour des opérations de remblayage/réaménagement, les carrières constituent l'un des principaux exutoires pour les déchets inertes. Plus de 40% des carrières ayant accepté des déchets inertes proposent également des granulats recyclés. Terres et matériaux meubles constituent la majorité des tonnages pris en charge par les carrières et les installations de stockage. Sans surprise, les bétons, déchets d'enrobés sont majoritairement orientés vers les filières de recyclage.
- Les tonnages recyclés sont en hausse dans tous les départements (stables en Gironde). À l'échelle régionale, la filière se structure progressivement, accompagnée par de nombreuses initiatives, projets de recherche, innovations, guides techniques, etc. . Son niveau de maturité reste cependant différent selon les départements. Déficitaire en matériaux issus des carrières, la Gironde dispose d'un avantage en terme de compétitivité prix pour les granulats recyclés.

Méthodologie : l'enquête auprès des installations s'est déroulée entre juillet et décembre 2018. Sur les 349 sites recensés, les données de 306 sites ont été exploitées pour cette campagne d'enquête (297 sites répondants lors de la campagne d'enquête 2016). Le périmètre d'enquête porte sur les installations de stockage de déchets inertes, de déchets non dangereux non inertes, carrières, plateformes de recyclage et centrales d'enrobage. Les plateformes de regroupement, de transit et de tri non pas été enquêtées (déchèteries publiques et professionnelles, etc.) pour éviter les doubles-comptes. Elles sont par ailleurs interrogées dans le cadre de l'observation régional des déchets. Les données de certains sites non répondants à l'enquête ont été estimées sur la base des réponses aux enquêtes antérieures. Les évolutions des résultats entre les deux campagnes d'enquêtes ne sont pas strictement comparables dans la mesure où le périmètre des réponses n'est pas strictement le même.





CONTEXTE:

Valoriser, une nécessité soutenue par des objectifs réglementaires

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte détaille la politique nationale de prévention et de gestion des déchets. Elle s'inscrit dans le prolongement de la directive cadre européenne, n°2008/98/CE, qui établit un ordre de priorité dans le traitement des déchets :

- la prévention (solution à privilégier)
- le réemploi
- le recyclage
- la valorisation (y compris énergétique)
- l'élimination

Elle introduit également des objectifs complémentaires et fixe notamment de valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

Parmi les dispositions les plus notables concernant les déchets inertes, la loi stipule que **tout appel d'offre de l'État ou des collectivités territoriales** publié pour la construction ou l'entretien routier intègre une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage.

Les objectifs particuliers pour les chantiers routiers sont notamment les suivants :

Matériaux utilisés dans les chantiers de construction routiers issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage	> 50% depuis 2017 > 60% à partir de 2020	
- pour les couches de surface :	>10% depuis 2017 >20% à partir de 2020	
- pour les couches d'assise :	>20% depuis 2017 >30% à partir de 2020	

Le principe de proximité a également été réaffirmé pour organiser et limiter les distances de transport. Il consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes. La densification du maillage d'installations de traitement est un enjeu prioritaire pour éviter les dépôts sauvages et permettre aux filières de valorisation d'être compétitives.

L'utilisation de déchets pour des opérations d'aménagement (remodelage de terrain, piste d'accès...) a également été précisée. Les aménageurs doivent justifier la nature des déchets utilisés et prouver que leurs travaux constituent une valorisation de déchets et non une élimination.





GISEMENT:

Plus de 11 millions de tonnes de déchets inertes en Nouvelle-Aquitaine

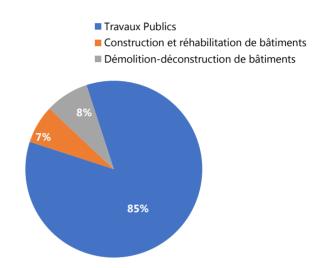
Les activités de travaux publics et de bâtiment (construction, entretien-amélioration, et démolition) génère plus de 11 millions de tonnes de déchets inertes en Nouvelle-Aquitaine.

Ils proviennent à plus de 85% des travaux publics. Déblais terreux, déchets de démolition de chaussées (bordures en béton, agrégats d'enrobés...) constituent une grande partie des tonnages dans le cadre d'opérations de construction et d'entretien de chaussées routières, de réseaux d'eau et d'assainissement ou de réseaux électriques, etc. Le complément est constitué des déchets issus de travaux de démolition, d'entretien et de construction de bâtiment.

→ Répartition des tonnages de déchets inertes selon leur nature et le secteur

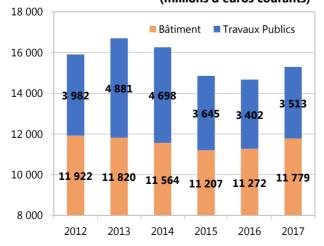
Nature	%
Terres et pierres, déblais, terres végétales	57%
Mélange de déchets inertes	28%
Bétons	8%
Agrégats d'enrobés, grave bitume	4%
Briques, tuiles et céramiques	2%
Autres (ballast, boues, verres)	1%

Source: CERC Nouvelle-Aquitaine



En 2017, le chiffre d'affaires des travaux publics s'élève à 3,5 milliards d'euros en Nouvelle-Aquitaine, un niveau relativement faible comparé à la période 2012-2017. L'estimation du gisement a été réalisé à partir des résultats d'enquêtes menées auprès d'entreprises de travaux publics et de bâtiment dans différents départements français par le Réseau des CERC et en Aquitaine par la CERC Nouvelle-Aquitaine. La méthodologie d'évaluation est présentée dans les résultats de la campagne d'enquête 2016. Le gisement pour l'année 2017 a été légèrement réévalué à la hausse en tenant compte de l'évolution de l'activité du bâtiment et des travaux publics et des effectifs salariés.

→ Chiffre d'affaires bâtiment et travaux publics (millions d'euros courants)



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine

selon les codes APE au 31 décembre 160 000 ■ Bâtiment ■ Travaux Publics 120 000 23 853 23 390 22 794 80 000 95 496 93 758 93 897 40 000 0 2015 2016 2017

Source: traitement CERC; ACOSS-URSSAF

→ Effectifs salariés





TERRITORIALISATION:

Une répartition inégale du gisement selon les territoires

→ Estimation du gisement de déchets inertes par département

Départements	Déchets inertes en 2017 en milliers de tonnes
Charente	598
Charente-Maritime	1 118
Corrèze	461
Creuse	201
Dordogne	805
Gironde	2 997
Landes	761
Lot-et-Garonne	632
Pyrénées-Atlantiques	1 422
Deux-Sèvres	696
Vienne	750
Haute-Vienne	699
TOTAL	11 141

NB: l'estimation ne comprend pas les déchets inertes des ménages (activités de bricolage...)

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine

Bocage Bressuirais

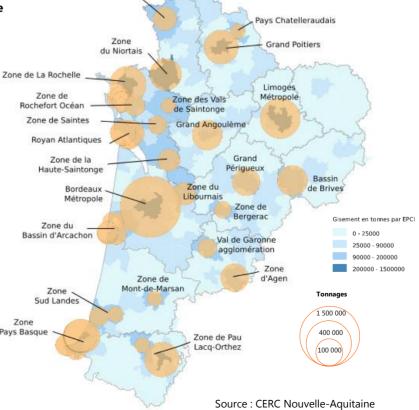
Le ratio retenu pour territorialiser le gisement de déchets s'élève à 1,9 tonne par habitant en moyenne pour l'ensemble de la région.

Le gisement de déchets inertes peut néanmoins varier significativement d'un chantier ou d'un territoire à un autre selon le niveau d'activité, de la typologie des chantiers, de leurs caractéristiques géotechniques (sols argileux, calcaires, sableux...).

Les entreprises réemploient directement sur chantier d'importantes quantités de matériaux inertes (concassage sur site, traitement à la chaux ou aux liants...). Une part significative des déchets inertes peut également être stockée provisoirement (hors chantier) avant d'être utilisée ultérieurement sur d'autres chantiers.

→ Gisement de déchets inertes selon les EPCI en Nouvelle-Aquitaine

NB : pour des questions de lisibilité de la carte, seuls les gisements supérieurs à 100 000 tonnes par EPCI ont été représentés par des cercles.







RECENSEMENT DES INSTALLATIONS

349 installations dénombrées en Nouvelle-Aquitaine

Pour la campagne d'enquête 2018, le nombre d'installations recensées s'élève à 349 sites contre 316 sites lors de la précédente campagne. Le périmètre du recensement porte sur les installations de stockage, les carrières acceptant des déchets inertes pour du remblayage et/ou du recyclage, les plateformes de recyclage et les centrales d'enrobage. En revanche, les plateformes de tri, transit, regroupement ne font pas parties du recensement afin d'éviter les double-comptes concernant les tonnages pris en charge.

Les profils des installations sont extrêmement variés : certaines installations sont « accessibles » à toutes entreprises. D'autres sont exclusivement réservées aux besoins propres et à l'usage de l'exploitant. Les tonnages de déchets accueillis varient également de manière très significative entre les différents types d'installations . Certaines sont également multi-activités : recyclage – stockage – négoce de matériaux afin de réaliser des synergies entre métiers, des complémentarités de produits avec des granulats recyclés et une optimisation des transports (double-fret).

→ Périmètre des installations recensées

	Nombre
Carrières acceptant des déchets inertes pour du remblayage et/ou du recyclage	117
Installations de valorisation matière, plateformes de recyclage et/ou centrales d'enrobage	118
Installations de stockage définitif de déchets inertes avec ou sans recyclage, valorisation	114

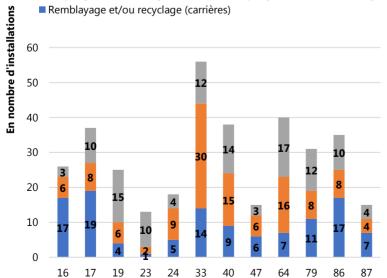
NB : Les installations ont été classées par catégorie. Un même site peut néanmoins avoir plusieurs activité : recyclage / stockage, recyclage / remblayage. <u>16 sites</u> ont été également recensés mais ils ne sont pas comptabilisés dans le tableau. Ils sont en phase projet ou bien le dossier est en cours d'instruction.

Source: CERC Nouvelle-Aquitaine

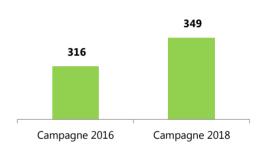
→ Répartition des installations recensées selon les départements

■ Stockage et/ou recyclage, valorisation (ISDI, ISDND)

Recyclage et/ou stockage (plateformes recyclage, centrales d'enrobage)



Source: CERC Nouvelle-Aquitaine



Le cycle complet des déchets inertes est difficile à tracer précisément. Différents exutoires des déchets inertes restent inconnus. Il peut s'agir de stockages provisoires avant réemploi sur d'autres chantiers, de petites plateformes internes à des entreprises, d'exhaussements de sols, d'inertes mélangés à d'autres déchets, de décharges illégales... L'enquête nationale du SDES du Ministère de la transition écologie et solidaire met notamment en avant que le secteur des travaux publics réutilise 26 % de leurs déchets inertes sur d'autres chantiers sans passer par des installations, le complément est orienté vers des installations de recyclage, carrières, installations de stockage ou remis à un collecteur.

Certaines installations sont multi-activités. Certaines carrières peuvent accueillir des déchets pour du remblayage et assurer du recyclage de bétons. De même, une installation de stockage peut stocker une partie des déchets et recycler la partie valorisable.





TONNAGES: VUE D'ENSEMBLE

82% des déchets inertes sont valorisés sur installations

En 2017, les tonnages de déchets inertes accueillis par les installations s'élèvent à plus de 7 millions de tonnes en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 80% des déchets inertes issus des chantiers de bâtiment et de travaux publics sont valorisés. Les matériaux recyclés atteignent plus de 2 millions de tonnes. Ceci représente 5% de la consommation de granulats en Nouvelle-Aquitaine (proche de 38 millions de tonnes) soit l'équivalent d'une vingtaine de carrières ayant une production moyenne annuelle de 100 000 tonnes.

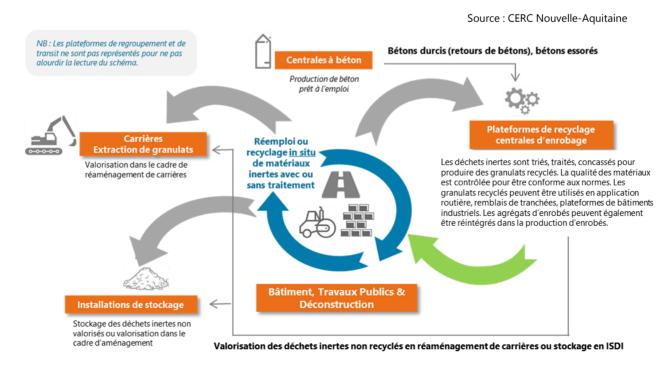
Entre les deux vagues d'enquête, les tonnages réceptionnés en carrières progressent sensiblement. Cette augmentation peut s'expliquer par un nombre de répondants plus importants. Toutefois, à périmètre constant (c'est-à-dire en isolant les mêmes répondants entre les deux campagnes d'enquête) les tonnages réceptionnés progressent de 23%. Deux explications peuvent être mises en avant : un taux de captation des déchets par les installations plus élevé et une augmentation de l'activité en volume des travaux publics sur certains territoires.

→ Tonnages de déchets inertes par type de traitement (en milliers de tonnes)

	CAMPAGNE 2016 Données 2015	CAMPAGNE 2018 Données 2017
Stockés définitivement	957	1 171
Utilisés en aménagement sur ISDI / ISDND *	321	414
Valorisés en remblayage de carrières	1 948	3 116
Recyclés **	1 737	1 993
Réintégrés dans la production d'enrobés**	375	511
TOTAL	5 338	7 205

^{*} Les chiffres intègrent notamment les tonnages réutilisés dans le cadre des aménagements portuaires du Port de la Rochelle.

^{**} Une partie des tonnages réintégrés dans la production d'enrobés transitent par des plateformes de recyclage. Par conséquent, il existe des double-comptes entre les tonnages recyclés et les tonnages réintégrés dans la production d'enrobés.









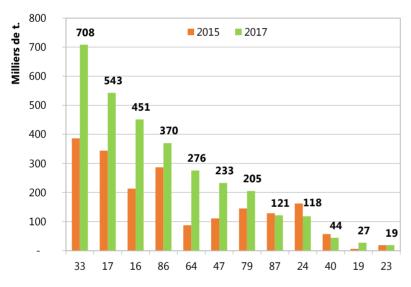
LA VALORISATION EN CARRIÈRE:

3,1 millions de tonnes valorisés en remblayage / réaménagement

En 2017, les tonnages de matériaux inertes accueillis par les carrières pour des opérations de remblayage ou de réaménagement s'élèvent à 3 116 milliers de tonnes contre 1 952 milliers de tonnes en 2015. Cette augmentation est particulièrement marquée pour les départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et de la Charente. Elle s'explique en partie par une augmentation du nombre de nouvelles carrières recensées par rapport à la précédente campagne d'enquête. À périmètre constant, les tonnages progressent toutefois également de près de 500 000 tonnes.

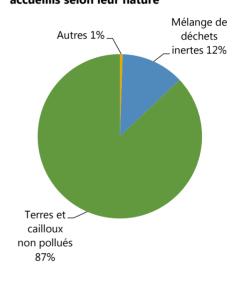
Les déchets inertes sont utilisés pour des besoins de remblayage, de remise en état des sols et d'aménagements des zones d'extraction. Plus de 85% des tonnages concernent des terres et matériaux non pollués, parfois argileux, peu ou plus difficilement valorisables.

→ Tonnages de déchets inertes valorisés en remblayage de carrières



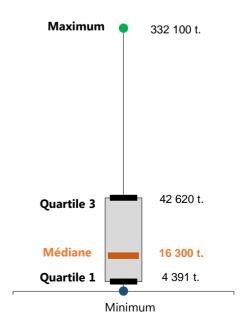
Source: CERC Nouvelle-Aquitaine

→ Répartition des tonnages de déchets inertes accueillis selon leur nature



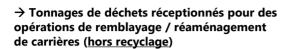
Les besoins en matériaux varient fortement d'une carrière à une autre, selon les besoins d'exploitation ou de remise en état. La médiane des tonnages acceptés se situe à 16 300 tonnes.

25% des sites recensés (quartile 3) accueillent plus de 42 000 tonnes de matériaux inertes. Une carrière a accueilli plus de 300 000 tonnes au cours de l'année 2017.



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine

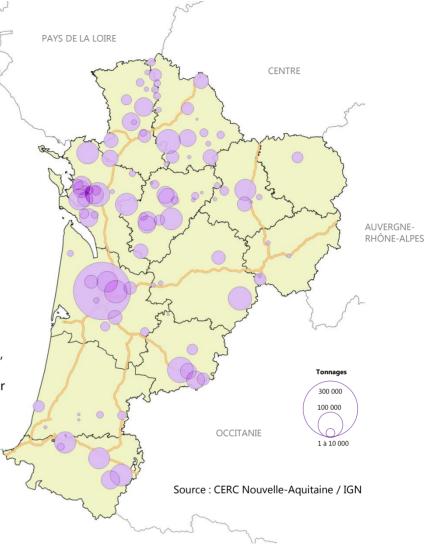




En 2017, 117 sites ont accepté des déchets inertes pour du remblayage, réaménagement de carrières. À titre de comparaison, la région Nouvelle-Aquitaine compte 492 carrières disposant d'un arrêté d'exploitation à la fin de l'année 2017. Près de 25% des carrières accueillent ainsi des déchets inertes issus des chantiers de bâtiment et travaux publics.

Les carrières offrent l'avantage de permettre un double fret : apport de déchets / fourniture de matériaux « nobles ». Pour certains territoires, notamment ruraux, elles renforcent le nombre d'exutoires pour les déchets et peuvent proposer des produits complémentaires en matière de granulats recyclés (cf. § sur le recyclage).

Le nombre de carrières disposant d'un arrêté d'exploitation s'élève à 239 en Aquitaine, 187 en Poitou-Charentes et 66 en Limousin à fin 2017.



Départements	Nombre de carrières ayant accepté des déchets inertes pour du remblayage Campagne d'enquête 2018
Charente	17
Charente-Maritime	19
Corrèze	4
Creuse	1
Dordogne	5
Gironde	14
Landes	9
Lot-et-Garonne	6
Pyrénées-Atlantiques	7
Deux-Sèvres	11
Vienne	17
Haute-Vienne	7
TOTAL	117

Source: CERC Nouvelle-Aquitaine







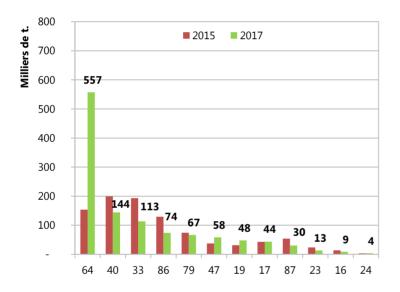
LE STOCKAGE (et valorisation en aménagement)

Moins de 12% des déchets inertes sont stockés définitivement

En 2017, les tonnages de déchets inertes stockés en installations de stockage de déchets inertes ou de déchets non dangereux s'élèvent à 1 171 milliers de tonnes contre 957 milliers de tonnes pour la campagne d'enquête 2015. Ils progressent de près de 21% à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression dans les Pyrénées-Atlantiques. À périmètre constant entre les deux campagnes d'enquête, les tonnages progressent de plus de 117% sur ce dernier département. Le complément de progression s'explique par l'intégration de nouvelles réponses à l'enquête.

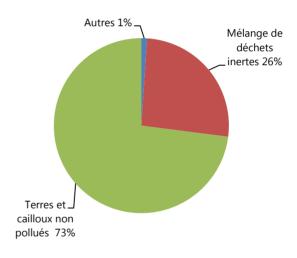
Dans 8 départements sur 12, les tonnages stockés diminuent ou sont globalement stables ce qui peut traduire des efforts de l'ensemble des acteurs pour diriger prioritairement vers déchets vers des filières de valorisation : plateformes de recyclage et remblayage de carrière.

→ Tonnages de déchets inertes stockés définitivement



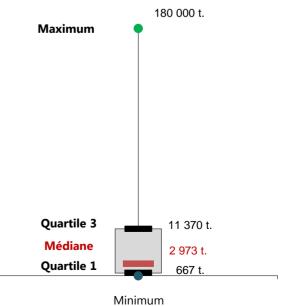
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine

→ Répartition des tonnages de déchets inertes accueillis selon leur nature



Les installations de stockage constituent un réseau de proximité accueillant principalement de petits tonnages. La médiane se situe à moins 3 000 tonnes. La moitié des sites accueille entre 500 et 11 000 tonnes de déchets inertes annuellement.

Quelques sites accueillent des volumes de déchets plus conséquents, jusqu'à 180 000 tonnes pour l'année 2017. **Certains sont des anciennes carrières** dont l'exploitation est achevée.



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine



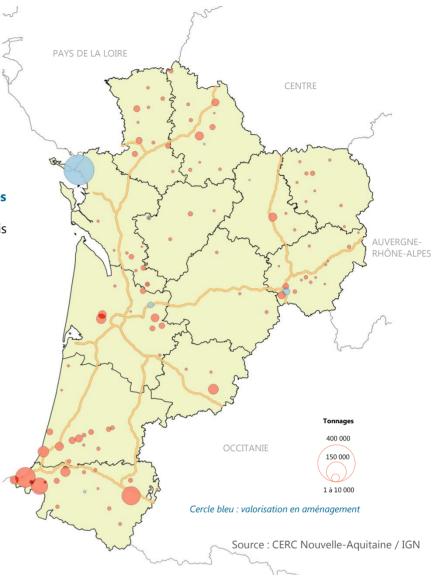
>> CAMPAGNE D'ENQUÊTE 2018

→ Tonnages de déchets stockés définitivement (et/ou valorisés <u>hors</u> <u>recyclage</u>)

114 sites (installations de stockage de déchets inertes et installations de stockage de déchets non dangereux) ont été recensés lors de la campagne d'enquête 2018.

9 installations ont valorisés les inertes accueillis pour des travaux d'aménagement (*) (pistes d'accès, aménagements portuaires, remblais...).

(*) Le Port Atlantique de La Rochelle gère une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) située sur le site de La Repentie. Cette installation collecte les matériaux inertes du BTP. Ils sont valorisés en remblais dans le cadre d'un projet majeur d'extension portuaire. Par conséquent, ils n'ont pas été comptabilisés en stockage. Certaines installations de stockage réalisent à l'aide des inertes réceptionnés des aménagements (pistes d'accès, modelés paysagers, remblais...). L'ensemble représente 413 000 tonnes d'inertes dont près de 90% concerne les inertes réceptionnés par l'ISDI du Port Atlantique La Rochelle.



Départements	Nombre d'installations de stockage de déchets inertes Campagne d'enquête 2018
Charente	3
Charente-Maritime	10
Corrèze	15
Creuse	10
Dordogne	4
Gironde	12
Landes	14
Lot-et-Garonne	3
Pyrénées-Atlantiques	17
Deux-Sèvres	12
Vienne	10
Haute-Vienne	4
TOTAL	114

Source: CERC Nouvelle-Aquitaine

L'enquête met également en avant des stockages <u>temporaires</u> de matériaux inertes avant d'être réutilisés sur d'autres chantiers ou envoyés sur un autre site. Ces tonnages ne sont pas comptabilisés.

Le maillage en installations de stockage est inégal selon les départements. Il doit cependant s'analyser en tenant compte de la présence des plateformes de regroupement et de tri (notamment déchèteries publiques et professionnelles) ainsi que des carrières et plateformes de recyclage.





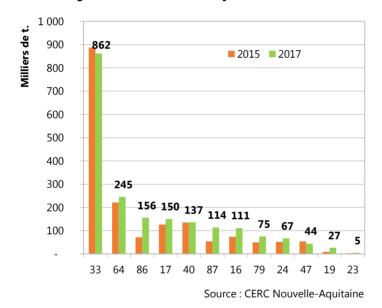
LE RECYCLAGE

Plus de 2 millions de tonnes de matériaux recyclés

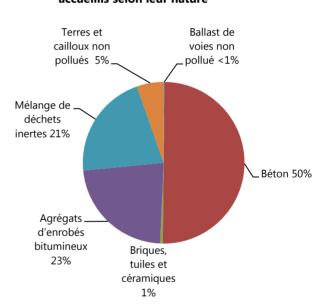
Les déchets inertes recyclés représentent plus 2 millions de tonnes en Nouvelle-Aquitaine. Ils assurent en moyenne 5% de la consommation de granulats avec un pourcentage qui atteint plus de 10% pour la Gironde. Les agrégats d'enrobés représentent une partie de ces tonnages, dont au minimum 511 milliers de tonnes ont été réutilisées dans la production d'enrobés neufs. Ces chiffres ne comptabilisent pas les matériaux réemployés avec ou sans traitement directement sur chantier. Le recyclage in situ est en effet bien répandu dans le cadre de chantiers de terrassements ou routiers.

Les tonnages recyclés sont en hausse dans tous les départements, exceptés en Gironde où ils sont globalement stables. La filière se structure progressivement, accompagnée financièrement par de nombreuses initiatives, projets de recherche et innovations (ex : Mure et Improvmure, Recybéton, Enrobés 100% recyclés...), guides techniques, etc. Le niveau de maturité est cependant différents selon les départements. La Gironde, département déficitaire en matériaux issus des carrières, présente un avantage en terme de compétitivité prix pour les granulats recyclés.

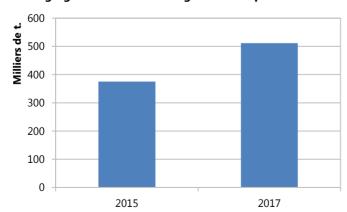
→ Tonnages de déchets inertes recyclés



→ Répartition des tonnages de déchets inertes accueillis selon leur nature



→ Agrégats d'enrobés réintégrés dans la production d'enrobés



NB : une partie des tonnages réintégrés dans la production d'enrobés ont transité par une plateforme de recyclage. Par ailleurs, le recyclage in situ (centrale d'enrobage mobile) n'est pas comptabilisé. Quartile 3

Quartile 3

23 450 t.

10 000 t.

5 000 t.

Minimum



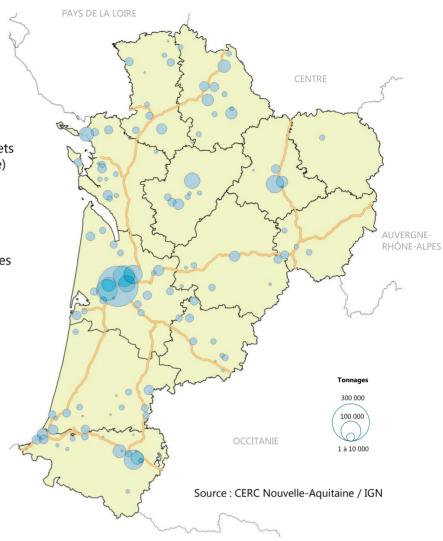


>> CAMPAGNE D'ENQUÊTE 2018

140 sites (installations de stockage de déchets inertes, carrières et installations de stockage) ont une activité de recyclage de déchets inertes.

Le profil des plateformes est varié allant de petites plateformes internes aux entreprises réalisant une campagne annuelle voir tous les deux ans à des plateformes traitant plus de 50 000 tonnes par an voire plus de 100 000 tonnes.

40% des carrières recevant des déchets inertes ont également une activité de recyclage de déchets.



Départements	Nombre de sites de recyclage de déchets inertes (y compris carrières, ISDI) Campagne d'enquête 2018
Charente	7
Charente-Maritime	15
Corrèze	5
Creuse	1
Dordogne	9
Gironde	31
Landes	17
Lot-et-Garonne	8
Pyrénées-Atlantiques	18
Deux-Sèvres	12
Vienne	11
Haute-Vienne	6
TOTAL	140

 $Source: CERC\ Nouvelle-Aquitaine$

La Gironde comptabilise le plus grand nombre de sites ayant une activité de recyclage (y compris carrières, installations de stockage, plateformes internes aux entreprises...).



La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine est née du rapprochement de la CEBATRAMA, de la CEL BTP et de la CERC Poitou-Charentes en mars 2017. Cette structure partenariale d'échanges et de concertation rassemble les acteurs publics et privés représentatifs de l'acte de construire en Nouvelle-Aquitaine.

Elle réalise des travaux d'observation sur des thématiques spécifiques à la filière construction : conjoncture, perspectives d'activité, emploi & formation, transition énergétique et bâtiment durable, économie circulaire et déchets du BTP, matériaux de construction, travaux publics et infrastructures durables, etc. Elle apporte un éclairage économique prospectif sur les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des carrières et matériaux de construction afin de faciliter l'aide à la décision.



LES MEMBRES



Bureau de Bordeaux : 9001 avenue Jean-Gabriel Domergue 33300 BORDEAUX Bureau de Limoges : 6 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES Bureau de Poitiers : 26 rue Salvador Allende 86000 POITIERS

Téléphone: 05.47.47.62.43 (*Bureau de Bordeaux*) | 05.55.11.21.50 (*Bureau de Limoges*) 05.49.41.47.37 (*Bureau de Poitiers*) | **Email**: nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr

CERC Nouvelle-Aquitaine: www.cerc-na.fr Réseau des CERC: www.cerc-actu.com